

REGARDS

juin 2022

SUR MARCILLY-EN-VILLETTE



SOCIAL

Le CCAS au cœur
de l'action sociale!





Au sujet des élections...

Dans le cadre des opérations relatives à l'élection présidentielle, de nombreux plis postaux nous ont été retournés avec la mention « inconnu à l'adresse indiquée ». Si en l'état de la réglementation, un habitant arrivant ou se déplaçant sur la commune n'a nulle obligation d'en informer la mairie, il faut reconnaître que ce comportement n'est pas sans importance pour la personne concernée en matière électorale.

En effet les services postaux ont l'obligation de ne pas faire suivre les plis concernés et d'en faire retour en mairie. Dès lors, en l'absence d'information, cette situation est un élément justificatif d'une radiation des listes électorales, notamment si vous avez déménagé et que votre nouvelle adresse ne correspond plus à celle indiquée lors de votre inscription sur la liste électorale.

Si vous déménagez en France, pensez donc à vous inscrire à la mairie de votre nouvelle commune et à déclarer votre nouvelle adresse à la mairie. Si vous partez vivre à l'étranger, vous devez choisir entre rester inscrit sur la liste de votre mairie ou vous inscrire sur la liste consulaire du pays qui vous accueille. Si vous revenez vivre en France, vous devez le plus souvent vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile.

L'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique et relève d'une démarche personnelle. Un électeur se doit de disposer d'un domicile réel sur la commune. La perte d'attache communale constitue la justification de droit d'une radiation, la non-distribution des enveloppes de propagande est donc un des éléments qui sert de fondement à cette radiation.

La mise en place d'un registre électoral unique confié à l'INSEE est aujourd'hui un instrument qui permet une révision permanente des listes électorales, l'INSEE pouvant procéder à des radiations d'office ou à des inscriptions d'office notamment pour les jeunes qui viennent d'atteindre 18 ans, cette inscription est faite sur la base du fichier constitué par leur obligation de se faire recenser.

Ne restez donc pas indifférent à votre inscription sur les listes électorales.

Hervé Nieuviarts
Maire de Marcilly-en-Villette

SOMMAIRE

EN BREF 3-4

CONSEIL MUNICIPAL 4

TRAVAUX / URBANISME 5

Requalification du centre bourg
Pose de la 1^{re} pierre pour
7 logements locatifs
Aménagement d'une aire de loisirs

CCAS 6

Le Centre Communal
d'Action Sociale



ENVIRONNEMENT 7

SEDD Édition 2022

COM COM 7

Chemins de randonnée

Marcilly en Villette

Regards sur Marcilly-en-Villette

62, place de l'Église
45240 Marcilly-en-Villette
Tél. 02 38 76 10 19 - Fax 02 38 76 17 52
E-Mail : marcillyenvillette@wanadoo.fr
www.marcilly-en-villette.fr
Directeur de la Publication : H. Nieuviarts
Rédactrice en chef : S. Charron
Rédaction : Commission Communication
Conception & Création : www.enola-creation.fr
Impression : Imprimerie Prévost
Crédits photo : mairie de Marcilly-en-Villette
Dépôt légal : juin 2022



Le nœud au mouchoir

21 JUIN

Fête de la musique

📍 *Relais Lyre et Lire*

2 JUILLET

Cinéma plein air

📍 *Salle Chantaloup*

13 JUILLET

Pique-nique républicain, retraite aux flambeaux et bal populaire

📍 *Salle Chantaloup*

14 JUILLET

Fête Nationale

📍 *Place de l'Église*

24 JUILLET

Fête champêtre Association Saint-Étienne

📍 *Promenade du Bourillon*

28 AOÛT

Évolutions d'art / Déjeuner sur l'herbe

📍 *Promenade du Bourillon*

ÉTAT civil

NAISSANCES

1^{er} mars 2022,

Côme LEDIEU

23 mars 2022,

Noa HOUZEAU

13 avril 2022,

Auguste CORFA

DÉCÈS

12 mars 2022,

Alain LODÉ

8 avril 2022,

Claude ZIMMERMAN

13 avril 2022,

Jacques BOVÉRO

22 avril 2022,

Laurence TRIPAULT

MARIAGE

7 avril 2022,

Emanuel COSTA DA SILVA et
Elodie MACIEL DOS SANTOS

9 avril 2022,

Dylan MENU et Cindy
MONNET

[EN BREF]

RECENSEMENT CITOYEN

Bientôt 16 ans? Pensez à vous faire recenser à la mairie!

À partir de vos 16 ans, le recensement citoyen vous permet d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales!

L'attestation de participation à la JDC vous permet ensuite d'accéder aux examens et concours d'État

(CAP, Bac, permis de conduire...) et de vous engager dans une forme de volontariat, militaire ou civil.



Nouvelle activité à la Maison médicale

Lise Iris Baux, psychomotricienne, vous propose ses interventions dans le cadre de la Maison médicale, soit en petit groupe, soit en séance individuelle, selon le profil et la pathologie. Son activité s'adresse à des enfants ou adolescents rencontrant des difficultés scolaires ou de gestion émotionnelle, à des adultes en perte d'autonomie ou nécessitant un suivi cognitif, moteur, sensoriel ou de relaxation.

Consultation sur rendez-vous au 06 84 83 75 87.

DISPOSITIF REZO POUCE

Marcilly-en-Villette s'engage pour une mobilité durable et solidaire!

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne regroupant 56 communes dont Marcilly-en-Villette

s'est abonné à Rezo Pouce. Il s'agit d'un réseau solidaire pour partager ses trajets du quotidien. Grâce à de nombreux arrêts sur le Pouce, vous pouvez facilement vous retrouver pour des trajets en mode autostop. Si vous préférez le covoiturage, rendez-vous sur l'application mobile ou le site internet pour programmer vos prochains trajets. Pour utiliser Rezo Pouce, rien de plus simple, inscrivez-vous gratuitement sur : <https://www.rezopouce.fr/>. Vous y retrouverez tous les outils indispensables pour passer à la pratique de la mobilité partagée. Rezo Pouce, c'est donc un mélange subtil de covoiturage du quotidien et d'autostop pour tous!



AVIS aux photographes

Tous les 2 ans, la commune organise sa biennale de photographies. Cette 16^e exposition se tiendra les 19 et 20 novembre prochains et, comme elle clôturera la Semaine du développement durable 2022, elle aura pour thème « L'arbre dans tous ses états ».

L'exposition est ouverte à tous les photographes, amateurs ou professionnels, Marcillois ou non, qui devront présenter au moins 1 série de 3 photographies, couleur ou noir et blanc, se reportant au thème. Renseignements, règlement et inscriptions : marcillyenvillette@wanadoo.fr



RECHERCHE DE BÉNÉVOLES !

A l'occasion de la prochaine édition de la Fête de l'automne qui aura lieu les 8 et 9 octobre 2022, l'Union des Commerçants et Artisans de Marcilly-en-Villette est à la recherche de bénévoles. Si vous êtes intéressés, contactez Aurélie GALLAND à l'Institut Cocoon & Vous.

Par ici le programme :

- Samedi 8 octobre : Concerts dès 18h et feu d'artifice
- Dimanche 9 octobre : Fête commerciale avec vide-greniers et animations pour petits et grands

Urgent, les Sapeurs-Pompiers recrutent !

Mesdames, Messieurs,
Vous avez entre 16 et 55 ans et un peu de temps disponible,
Vous possédez une condition physique normale,
Vous souhaitez donner du sens à votre vie,
Vous aimez le travail en équipe et avez le goût de l'effort,
Alors rejoignez-nous et engagez-vous !

Soit pour le Secours d'Urgence Aux Personnes (engagement différencié),

Soit avec un profil toutes missions (Secours aux Personnes, Opérations Diverses et Incendies). Ainsi nous pourrions pérenniser notre Centre d'Incendie et de Secours.

Contact & renseignements :

Commandant Michel GOUGOU

Tél. : 06 32 63 24 64

Mail : michel.gougou@sdis45.fr



[CONSEIL MUNICIPAL]

Extraits des délibérations du Conseil municipal. L'intégralité des textes est disponible en mairie et sur le site internet de la commune (<https://www.marcilly-en-villette.fr/la-mairie/le-conseil-municipal-et-compte-rendus/>).

SÉANCE 17/03/22

Aménagement centre bourg : Résultat d'appel d'offre

La Commission d'appel d'offres, dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg, s'est réunie les 10 et 17 mars 2022 pour le choix des entreprises. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, sur proposition de la CAO, d'attribuer :

- Pour le lot 1 - VRD : Entreprise EUROVIA, pour un montant 861 600 € TTC (718 000 € HT)
- Pour le lot 2 - Espaces verts : Entreprise ID VERDE, pour un montant 106 380 € TTC (88 650 € HT)

Location salles des fêtes et Chantaloup : forfait ménage

Dans le cadre de la location des salles des fêtes et Chantaloup, pour pallier aux manquements des locataires, le Conseil municipal fixe le forfait ménage à 23 €/heure.

Centre Communal d'Action Sociale : Rapport d'activité 2021

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2021 du Centre Communal d'Action Sociale.

SÉANCE 04/04/22

Conseil municipal : démission d'un membre

Le Conseil municipal prend acte de la démission de Madame Amandine Mesland compte-tenu de ses nouvelles fonctions qui l'oblige à quitter la commune.

Impôts locaux 2022 : reconduction des taux de taxes sur foncier bâti et non bâti

Le Conseil municipal, à l'unanimité, reconduit les taux suivants, à savoir Foncier bâti : 35,06 % ; Foncier non bâti : 54,27 %.

Décisions modificatives : budget général et budget de l'eau

Vu l'avis de la commission

des finances du 23 mars 2022, sur les projets de DM 1, le Conseil municipal approuve les décisions modificatives.

Cimetière : tarifs au 5 avril 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité, modifie les tarifs applicables à l'espace cinéraire.

- Colombarium individuel – 15 ans : 1200 € - 25 ans : 1500 €
- Colombarium colonne – 15 ans : 600 € – 25 ans : 750 €
- Cave urnes – 15 ans : 500 € - 25 ans : 750 €

Le tarif des concessions hors espace cinéraire reste inchangé, à savoir, concession cinquantenaire : 180 €

Ressources humaines : gratification au bénéficiaire d'un stagiaire

La commune a accueilli un élève en BTS 2^e année, dans le cadre d'un stage scolaire d'une durée de 6 semaines. Le Conseil municipal décide du versement d'une gratification d'un montant de 300 €.

Mobilité : mise en place de Rézo Pouce

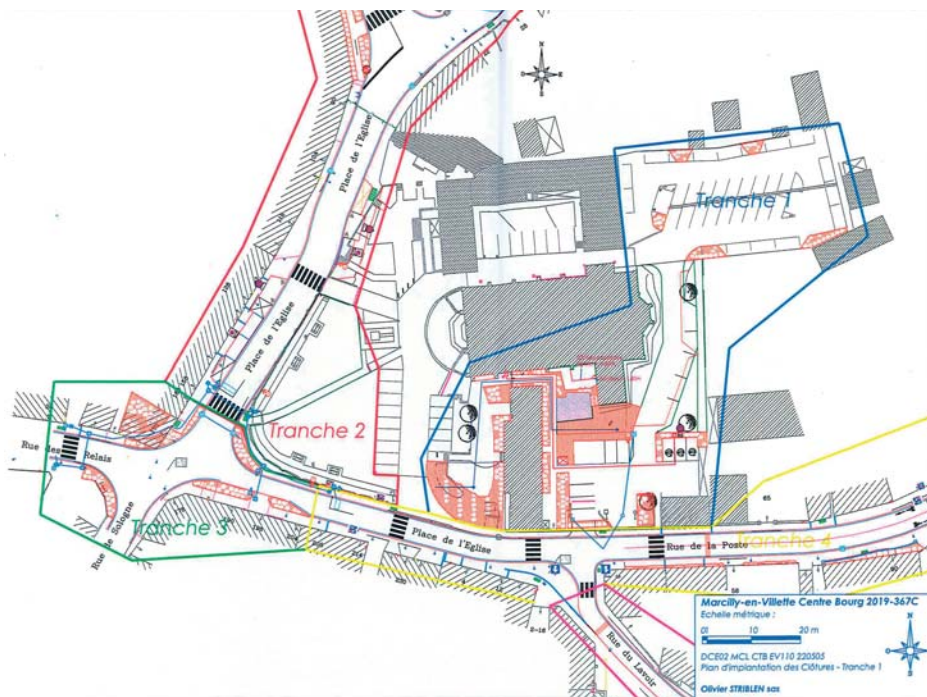
Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne propose une solution de mobilité alternative, Rézo Pouce, afin d'encourager le partage de la mobilité. Il s'agit d'un système d'autostop organisé et sécurisé qui met en relation gratuitement des automobilistes et des autostoppeurs pour de courts trajets du quotidien. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à ce dispositif.

Animations pour les 6-15 ans en juillet 2022

Le Conseil municipal fixe la participation par jeune à 35 € pour le golf, le centre équestre, le Ciran, et 180 € pour le mini-camp, sous la condition d'un effectif minimum de 10 enfants participants pour chaque activité.

Maison médicale

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'installation, à compter du 1^{er} mai, d'une psychomotricienne au sein de la Maison médicale.

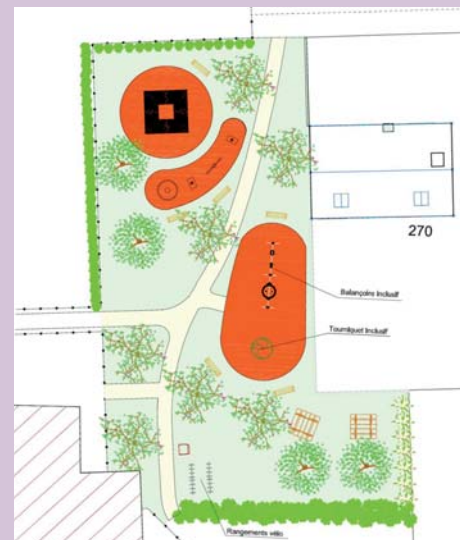


AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE LOISIRS

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a travaillé sur l'aménagement d'une future aire de jeux sur l'espace du bâtiment incendié à proximité du groupe scolaire Xavier Deschamps. Le projet est constitué de deux espaces de jeux pour les enfants, pour tous les âges, mais aussi des jeux inclusifs, une boîte à livres, une clôture où l'on pourra afficher des créations, des œuvres réalisées par les enfants. Il y aura aussi un lieu pour les parents, avec des arbres pour qu'ils puissent être à l'ombre mais aussi des arbres nourriciers, des tables et des bancs pour pouvoir se restaurer, prendre le goûter.

Les travaux vont commencer cet été avec pour première échéance fin août avec la livraison de l'espace hors plantations. La seconde étape aura lieu en novembre avec la plantation des arbres, à laquelle les enfants participeront lors de la Semaine du développement durable sur le thème de l'arbre.

Vous découvrirez le nom donné par les enfants à ce nouvel espace, lors de son inauguration début septembre.



Requalification du centre bourg

Trois tranches de travaux affectant la RD921, l'emprise des carrefours RD921/RD7 (rue des Relais) et RD921/RD108 (rue d'Orléans) et le parking attaché au Square du 19 mars, ont débuté le 25 avril. Le terme prévisionnel de cette opération est annoncé pour la 1^{re} décennie d'août.

2 autres tranches de travaux affectant la rue de La Poste et la rue du Lavoir seront engagées sur les exercices 2023 voire 2024 en fonction des dotations budgétaires que nous pourrions solliciter.

POSE DE LA 1^{RE} PIERRE POUR 7 LOGEMENTS LOCATIFS

Le patrimoine de LogemLoiret sur la commune s'élèvera à 85 logements locatifs d'ici le 1^{er} trimestre 2023. En effet, le 7 avril, a eu lieu la pose de la 1^{re} pierre de nouveaux logements sur le Lotissement de La Chaise. Ce projet de 7 pavillons est divisé en 2 îlots : 4 logements de type 3 R+1 (Allée Marie Casalis) et 3 logements de type 3 plain pieds (rue d'Orléans).

Ces constructions reprendront les principes de l'architecture traditionnelle de la région : couvertures en tuile plate de terre cuite, enduit gratté fin de

ton sable, beige ou beige rosé selon l'emplacement, briques de parement. Les logements sont conçus avec des séjours cuisines traversants pour bénéficier au maximum de l'ensoleillement et de la lumière naturelle. Toutes les maisons disposent d'une terrasse et d'un jardin privatif, d'un garage ainsi que d'une place de parking de midi. Elles sont équipées de volets roulants électriques et de panneaux solaires pour la production d'eau chaude.

COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION : 1253164 €

Le centre communal *d'action sociale*

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public communal, doté d'un conseil d'administration présidé par le Maire et composé de façon paritaire, de membres désignés par le Maire parmi les associations à vocation sociale œuvrant auprès des familles, des personnes âgées, des retraités, des handicapés et de membres élus par le Conseil municipal.

Les missions du CCAS sont officiellement définies par l'article L.123-5 du Code de l'action sociale et des familles qui stipule que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

LES MISSIONS DU CCAS À MARCILLY-EN-VILLETTE, PARFOIS MÉCONNUES, SONT :

- instruction des demandes d'aide sociale légale : RSA, APA, CAF... et les transmet aux autorités décisionnelles et compétentes;
- soutien technique et financier à des actions sociales d'intérêt communal gérées par le secteur privé : téléassistance, CLIC, aide à la personne...
- secours d'urgence : colis alimentaires, bons alimentaires, mis à disposition du local SDF, aide à l'énergie...
- en cas de dérèglements climatiques (canicule, neige...) ou crise sanitaire, les personnes fragiles inscrites en Mairie sont contactées et visitées;



- aide financière pour l'achat d'un vélo électrique (sous condition de ressources);
- aide au permis de conduire pour les jeunes de 18 ans et les jeunes adultes jusqu'à 25 ans en recherche d'emploi;
- pour les personnes de plus de 70 ans, le CCAS offre un colis de Noël, un repas et un goûter.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS :

Président de droit : Hervé Nieuviarts, Maire

MEMBRES ÉLUS

- Carole Landry
- Virginie Martin
- Laurence Trémeau
- Jacques Robert
- Brigitte Garnier

MEMBRES CITOYENS

- Fabienne Bonte
- Colette Deniseau
- Maurice Le Guillard
- Sylvie Poupin
- Annie Rivierre

Semaine du Développement Durable

Édition 2022



Du **12 au 21 Novembre**, c'est autour du thème de « l'arbre », que nous animerons la semaine du développement durable. Une attention particulière sera portée aux écoles. Pour sensibiliser nos enfants, une visite à l'Arboretum des Barres sera proposée aux grands, et une animation locale pour les petits. Ce sera aussi le moment d'arbore le nouvel espace de loisirs aux entrées des écoles, avec l'implication des enfants et des enseignants dans les actions de plantation, d'aménagement et de décoration.

En milieu de semaine, une conférence débat sur le devenir de l'arbre et les problématiques liées aux évolutions climatiques est en cours de préparation. En fin de semaine, on se retrouvera sur le terrain pour des ateliers de soins aux arbres et arbustes d'ornement animés par un expert, ainsi que des randonnées pédagogiques sur notre territoire. Enfin, l'Expo Photo et son concours clôtureront la manifestation. Toutes les idées pour faire vivre cette semaine sont encore les bienvenues, faites-nous en part sur le site de la mairie.

Ensemble à Marcilly

La guerre en Ukraine rend encore plus urgente la transition énergétique que le réchauffement climatique impose. À l'argument écologique s'ajoute désormais l'argument sécuritaire, sans compter celui du pouvoir d'achat face à des coûts de l'énergie difficiles à maîtriser.

Sur tous les territoires, nous pouvons œuvrer pour faciliter cette transition énergétique, car il ne s'agit pas seulement de « sortir » des énergies fossiles mais aussi de relocaliser la production d'énergie.

La Région Centre-Val de Loire a pour objectif 100 % d'énergie renouvelable à l'horizon 2050 pour devenir autonome et pour ce faire, mise sur le développement de l'énergie renouvelable citoyenne.

Qu'est-ce que l'énergie renouvelable citoyenne ?

Les projets d'énergie renouvelable citoyenne (solaire, méthanisation,...) sont portés, financés et maîtrisés par des groupements de citoyens et de collectivités, dans l'intérêt de leur territoire.

Ils produisent à partir de ressources locales et génèrent des revenus supplémentaires.

Le ministère de la Transition écologique recense 269 projets d'énergie renouvelable citoyenne. Depuis 2020, une dizaine de collectifs se sont constitués en Centre-Val de Loire avec une production de 23 690 Mégawattheure par an, soit la consommation électrique de 27 000 personnes (hors chauffage et eau chaude).

Pour encourager les projets, le Conseil Régional a lancé le programme « 1 € Citoyen = 1 € Région » : pour 1 € investi par un citoyen, la Région investit 1 € dans la limite de 100 000 € par projet.

À quand un tel projet à Marcilly ?

Pourquoi ne pas installer des panneaux solaires sur la salle Chantaloup dans le cadre d'un projet citoyen et engager ainsi Marcilly dans la transition énergétique ?

Pour dialoguer avec nous
ensemblemarcilly.canalblog.com

[com com]

Chemins de randonnée



Le printemps a vu l'arrivée des fleurs sur la commune mais aussi de nouvelles pancartes jaunes le long de nos rues et chemins. En effet, l'Office de tourisme des Portes de Sologne a balisé, ou rebalisé, 240 km de chemins sur toute la Communauté de communes, répartis sur 17 boucles de randonnées, praticables à pied, à cheval ou à vélo !

Les boucles n°3, 4 et 5 concernent plus particulièrement Marcilly-en-Villette. Leurs points de départ se trouvent au lavoir, promenade du Bourillon et sont indiqués par 3 bornes et un plan général.

Les plans de ces 17 boucles sont également téléchargeables depuis le site www.cirkwi.com

Une bonne occasion de découvrir, ou redécouvrir, les richesses de notre commune et de la Sologne.

Plus de renseignements auprès de l'Office de tourisme, rue des Jardins à La Ferté-Saint-Aubin, 02 36 99 45 59, ou sur le site <http://www.portes-de-sologne.fr/fr/office-de-tourisme-portes-de-sologne-la-ferte-saint-aubin>



Marcilly en Vilette

Dimanche 28 Août 2022

Promenade du Bourillon

Déjeuner sur l'herbe
[pique-nique]

Peintre sur le Motif
[tous les artistes]

inscription gratuite
sur place dès 9h00

Atelier participatif
pour les enfants
[sous la responsabilité
de leurs parents]

Performances en sculpture
[professionnels]
[réalisation sur place d'une
œuvre dans la journée]

Exposition de voitures anciennes

La clé des Champs
Association de médiation animale

Animation
Tas de beaux jeux

Buvette

Cette journée sur les bords du Bourillon accueillera tout public pour un déjeuner sur l'herbe, où chacun pourra apporter son panier.

Accès au Bourillon par la rue du Lavoir.

[en cas d'intempérie, la manifestation sera annulée]